

LE SSR ... C'EST PAS TOUJOURS NECESSAIRE

Depuis la circulaire du 3 octobre 2008, (DHOS/01 n°2008-305), « les maisons de repos et de convalescence n'existent plus.

Les SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) leur ont succédé. L'orientation vers ces établissements SSR n'est plus systématique, elle doit répondre à des objectifs thérapeutiques déterminées et apporter une plus value réelle à la personne. ».

Seul le praticien évaluera cette nécessité et en fera la prescription.

Le PRADO

Vous pouvez vous faire accompagner par le programme PRADO.

Un conseiller de l'assurance maladie vous proposera un accompagnement et facilitera le contact avec les professionnels de votre choix : Kiné, Infirmière.

TRUCS et ASTUCES

Pour mes courses : livraison à domicile, mon entourage, une aide ménagère...

Pour les repas : préparation de surgelés en amont, achat de plats préparés, portage de repas, préparation de repas avec une aide ménagère...

Pour l'entretien du logement si besoin : mon entourage, une aide ménagère ...

Où s'adresser ?

CLIC de votre secteur
(Conseils, informations, accompagnement pour les personnes âgées de plus de 60 ans)

Service social CARSAT - 36 46

Service Social MSA - 02 41 31 75 75

Service Social Clinique St Léonard

02 41 41 73 74

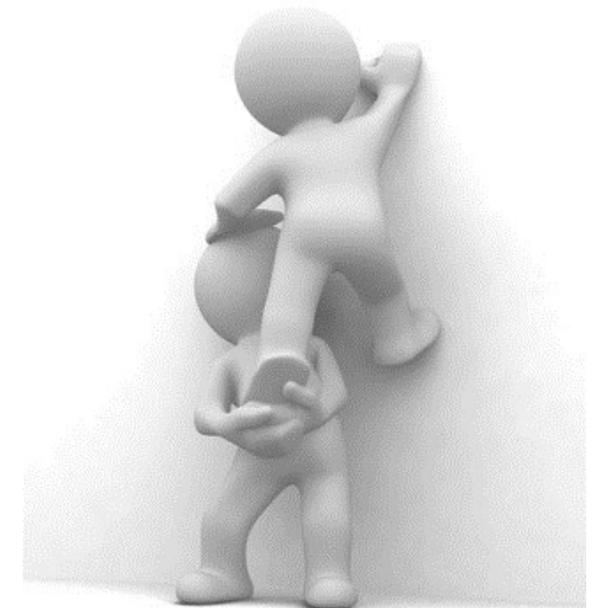
*Avant mon hospitalisation
j'anticipe mon retour à la
maison*

Les aides pour
faciliter son quotidien



Pensez-y!

Crédit d'impôts de 50% pour l'emploi d'une aide à domicile ou pour le recours à un service de portage de repas.



	Intitulé de l'aide	Qui contacter?	Quelle aide financière ?
Aides humaines	AIDE MENAGERE Entretien du linge Entretien du logement Accompagnement pour des courses Aide à la préparation de repas	Mutuelle Sécurité Sociale (CPAM - MSA) Association d'aides à domicile CLIC de votre secteur (pour les + de 60 ans) Service social hospitalier	Mutuelle En fonction de mon contrat Sécurité sociale (-60 ans) En fonction des ressources Caisse de retraite principale (+ 60 ans) Prise en charge possible pendant 3 mois en fonction des revenus avec participation financière du retraité Caisse de retraite complémentaire majoritaire Contacter l'action sociale de la caisse
	TISF (Technicienne en Intervention Sociale et Familiale) Entretien du logement, du linge, courses Garde d'enfants (bain, trajets scolaires...)	Associations d'aide à domicile conventionnées Renseignez vous auprès de votre caisse (CAF ou MSA) en fonction de votre lieu d'habitation Exemple sur Angers: ADMR - Aide Familiale Populaire ou A domicile 49 Service social hospitalier	CAF – MSA Si enfant de moins de 16 ans Participation financière en fonction du quotient familial du foyer
	INFIRMIERE LIBERALE ou centre de soins Suivi du traitement Pansements, injections et Soins d'hygiène	Infirmier libéral ou centre de soins pour prise de RDV Chirurgien ou médecin traitant	Sécurité sociale Sur prescription médicale
	SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) de votre secteur Soins d'hygiène	SSIAD Médecin traitant	Sécurité sociale Sur prescription médicale
	AUXILIAIRE DE VIE Aide à la préparation des repas Accompagnement pour des courses, sorties Soins d'hygiène	Association d'aides à domicile CLIC Service social hospitalier et de Sécurité Sociale (CPAM-MSA)	Prise en charge uniquement pour la région Centre-Ouest Sécurité sociale (-60 ans) En fonction des ressources Caisse de retraite principale (+ 60 ans) Prise en charge forfaitaire possible pendant 3 mois
Aides matérielles	PORTAGE DE REPAS	Mairie CLIC Entreprises privées ou traiteur de proximité Service social hospitalier	Caisse de retraite En fonction des ressources du foyer.
	TELEALARME	Entreprise de téléassistance CLIC Service Social hospitalier	Caisse de retraite En fonction des ressources du foyer
	MATERIEL MEDICAL (lit médicalisé, fauteuil roulant, déambulateur...)	Médecin Traitant Praticien	Sécurité sociale Sur prescription médicale